



MODALITÉS FINANCIÈRES POUR LA FRANCE

COMMENT EFFECTUER UN DON OU UN ORDRE RÉGULIER À LA FONDATION ALBATROS ET BÉNÉFICIER DE LA DÉDUCTIBILITÉ FISCALE ?

→ Dons VIA LE MODULE EN LIGNE DU TRANS GIVING EUROPE

Vous avez la possibilité d'effectuer vos dons par **carte bancaire** ou **chèque** via un module en ligne depuis le site de la Fondation de France : <https://dons.fondationdefrance.org/tge/~mon-don/>

■ **Nous vous encourageons vivement à utiliser ce nouvel outil qui vous permettra d'optimiser les délais d'encaissement, d'émission des reçus fiscaux et de reversement à vos bénéficiaires.**

→ Dons par CHÈQUE

Il est vivement conseillé de joindre le formulaire ci-après à votre chèque et de l'envoyer à :

Fondation de France, à l'attention de Noura KIHHEL, 40 Avenue Hoche, 75008 Paris - E-mail : tge@fdf.org

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : FDF /TGE/FONDATIONALBATROS/BELGIQUE

≡ Formulaire de don par chèque

- Montant du don : EUROS
- Coordonnées du bénéficiaire du don :
Nom de l'Organisme : FONDATION ALBATROS
Adresse : Chemin de la Brيرة, 11
Code postal : 1380 Ville : Lasne Pays : Belgique
- Adresse d'expédition du reçu fiscal (**si différente de l'adresse figurant sur le chèque**) :
- Date et signature :**

→ Dons par VIREMENT

Le bénéficiaire du virement est la **Fondation de France**.

L'objet/libellé du virement doit impérativement être renseigné comme suit :

TGE/FONDATION ALBATROS/BELGIQUE - IBAN : FR76 3005 6005 0205 0200 0363 678 - BIC : CCFRFRPP

Vous contactez la Fondation de France afin de communiquer votre adresse postale pour l'envoi de l'attestation fiscale. (**Fondation de France**, à l'attention de Noura Kihel, 40 Avenue Hoche, 75008 Paris - E-mail : tge@fdf.org)

❗ ÉLIGIBILITE AUX DÉDUCTIONS FISCALES

Les dons transitant par le Transnational Giving Europe sont déductibles :

• **pour les particuliers** : 66% du montant du don déductible de l'Impôt sur le Revenu dans la limite de 20% des revenus imposables.

• **pour les entreprises** : 60% du montant du don déductible de l'Impôt sur le Revenu ou sur les Sociétés pris dans la limite de 5% du chiffre d'affaires avec une possibilité de report sur cinq ans.

Une attestation fiscale, pour tout don supérieur à 5 €, à joindre à votre déclaration d'impôt sur le revenu (IS pour les entreprises) vous sera envoyée sous trois semaines.

ATTENTION : Les dons éligibles au TGE ne sont pas déductibles au titre de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS DE DÉDUCTIBILITÉ FISCALE, VOUS POUVEZ SOUTENIR LA FONDATION ALBATROS

→ Par CHÈQUE à l'ordre de la FONDATION ALBATROS

- adressé au **CREDIT AGRICOLE NORD EST**, Agence de Rocroi, 11 Place d'Armes à 08230 Rocroi

- adressé à la **CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE**, Agence ECO SOCIALE MARNE ARDENNES, Centre d'Affaires Marne Ardennes, 12 et 14, rue Carnot à 51722 Reims Cedex

→ Par VIREMENT

sur le compte 'FONDATION ALBATROS' > **CREDIT AGRICOLE NORD EST**

IBAN : FR76 1020 6100 2198 3324 9455 431 - BIC : AGRIFRPP802

sur le compte 'FONDATION ALBATROS' > **CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE**

IBAN : FR76 1513 5205 9008 0009 4415 805 - BIC : CEPAFRPP513